

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2019**  
**Convocation du 23 octobre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Véronique BLANDEL, Christian MOTREFF, Murielle ALLAIN, Jean-Claude GUIGUEN, adjoints, Corinne MARTIN, Guy LE CLAINCHE, Louise-Marie GUEGAN, Olivier CONRAD, Stéphanie LE BOLLAN, Michel RAULT, Corinne RICHARD, Loïc PLANCHON, Anthony CADET

**ABSENTE** : Hélène VALY

**SECRETAIRE** : Véronique BLANDEL

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019.

2. Revitalisation du Centre Bourg

• **Boulangerie :**

Monsieur le maire présente les nouveaux plans de la boulangerie modifiés par l'architecte en accord avec le porteur de projet. La zone technique s'étendra sur toute la surface du Rez de chaussée et l'étage sera aménagé en appartement T3. Le loyer sera fixé courant 2020. Les travaux devraient être achevés en fin d'année 2020 voire début d'année 2021.

La démolition du café Fouco est en cours et sera suivi par le désamiantage. Un avenant est nécessaire pour la démolition des murs intérieurs en moellons comprenant sciage de désolidarisation et butonnage selon exposition ainsi que la démolition d'un complexe charpente toiture situé au-dessus du four et de la chambre de pousse. Le coût de cet avenant en plus s'élève à 7 580 € HT (9 096 € TTC).

Monsieur le Maire présente le plan de financement réajusté en fonction du coût de la démolition du café Fouco. Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 680 000 € H.T. et s'établit comme suit :

**Dépenses prévisionnelles**

**Dépenses totales**

Nature des dépenses	Montant (€) H.T.
Acquisition commerce boulangerie	15 000 €
Démolition café Fouco	81 000 €
Acquisition café Fouco	3 500 €
Rénovation de la boulangerie de 150m <sup>2</sup>	258 000 €
Rénovation de l'appartement 60 m <sup>2</sup> (T3)	133 000 €
Installation de matériel	150 000 €
Maîtrise d'œuvre	39 500 €
<b>Total des dépenses prévues</b>	<b>680 000 €</b>

## Recettes prévisionnelles

### Recettes totales

Nature des recettes	Montant (€)
ETAT - DETR	88 449 €
Région – Contrat de partenariat	50 000 €
Contrat de ruralité	52 000 €
Département - PST	92 451 €
EPCI fonds de concours (dernier commerce)	30 000 €
Europe - Leader Pays de Pontivy	40 228 €
Autofinancement	326 872 €
<b>Total des recettes prévues</b>	<b>680 000 €</b>

Monsieur le Maire propose de solliciter l'octroi de subventions pour le projet de reconstruction de la boulangerie et la réhabilitation d'un logement ainsi que la destruction du café Fouco.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications apportées sur les plans de l'opération Îlot boulangerie/Fouco
- **ADOpte** le coût estimatif des travaux d'un montant de 680 000 € H.T
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel de cette opération ci-dessus
- **AUTORISE** le maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de tous autres organismes susceptibles d'allouer des aides.
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération

- **Cabinet médical :**

L'appel d'offre pour les travaux est en cours. Les réponses sont attendues pour le 12 novembre 2019. Monsieur le maire propose de solliciter le fonds de concours « immobilier communal » de Pontivy communauté pour ce projet. Accord à l'unanimité.

- **Marché d'eaux pluviales :**

Monsieur le maire présente le rapport d'analyse du bureau d'études 2LM ingénierie suite à l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement d'eaux pluviales.

3 entreprises ont répondu : Eurovia, Henrio TP et SBCEA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Henrio TP de St Gérard, mieux disante, pour un coût de 152 999 € HT.

Les travaux devraient commencer courant semaine 48.

- **Eclairage public : Choix des lanternes**

Le conseil municipal, à la majorité des voix, décide de retenir le modèle Thorn de couleur bordeaux. Les travaux d'effacement de réseaux commenceront en début d'année 2020 et seront réalisés par l'entreprise Garczynski.

- **Convention pour la pose d'un transformateur :**

En vue d'améliorer la qualité de la distribution publique d'énergie électrique, Morbihan énergie propose de construire une armoire de distribution sur la parcelle cadastrée AB 22, rue de Kérentrée (à l'entrée du terrain Dervin).

Pour ce faire, la commune doit mettre à disposition de Morbihan Energies une fraction de cette parcelle pour la réalisation de ce projet (4,50 m x 5,50 m soit 25 m<sup>2</sup>). Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention portant mise à disposition d'un terrain pour un poste de transformation de courant électrique et tout ouvrage de raccordement de ce poste au réseau de distribution.

### 3. Mise à jour des inventaires des cours d'eau et zones humides

Une carte de mise à jour des inventaires des cours d'eau et zones humides a été transmise par Pontivy communauté.

La majorité des communes a retourné soit ses observations, soit sa validation de cette nouvelle carte, nécessaire dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

Afin de respecter la méthodologie mise en place par la Commission Locale de l'Eau (Cle), le SAGE Blavet demande à ce que ce nouvel inventaire soit validé par une délibération en conseil municipal. A l'unanimité, le conseil municipal, approuve la carte mise à jour.

### 4. Zonage intercommunal des eaux usées : validation

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Pontivy Communauté a missionné le bureau d'études ALTEREO pour la mise à jour des zonages d'assainissement des eaux usées, future annexe sanitaire du PLUi.

Un projet vous été diffusé lors du bureau communautaire du 02 avril 2019.

Depuis et pour tenir compte des remarques des Personnes Publiques Associées, le PLUi a été modifié conduisant à recaler parfois à la marge les limites du zonage d'assainissement.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve la carte du zonage d'assainissement des eaux usées mise à jour sur Neulliac.

### 5. Recensement de la voirie

Dans le cadre de la répartition de la DGF 2020, il est nécessaire de recenser la voirie communale au 31 décembre 2018. Pour info, au 31 décembre 2017, la longueur de la voirie était de 44 762 ml. Une nouvelle voie a été créée pour desservir le lotissement de Park Men Braz d'une longueur de 49 ml. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer cette voie dans la voirie publique communale ce qui porte la longueur de la voirie à 44 811 ml.

### 6. Programme de voirie 2020

Suite à l'estimation réalisée par Pontivy communauté, le conseil municipal, à l'unanimité, décide retenir les voies suivantes :

- Ker Yvon VC 202 – Longueur 111 m – Coût : 4 323 € HT
- Bel Avenir VC 204 – Longueur 650 m – Coût : 25 340 € HT
- Auquignan VC 102 – Longueur 775 m – Coût : 28 080 € HT
- Lann Tremeler VC 101 – Longueur 235 m – Coût : 23 155,80 € HT
- Tremler VC 206 – Longueur 206 m – Coût : 12 734,70 € HT
- Chemin rural de Pont Saint Caradec – Longueur 65 m – Coût : 3 172,70 € HT

Soit un coût estimé à 96 806,20 € HT (116 167,44 € TTC)

Monsieur le maire précise que ces travaux de voirie sont subventionnés par le Département au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération et par Pontivy communauté au titre du fonds de concours « voirie ».

D'autre part, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de continuer à adhérer au groupement de commande pour les 3 ans à venir. Les points positifs étant la disponibilité et une estimation assez juste de projets par le pôle technique de Pontivy communauté.

### 7. Prise en charge goudronnage chemin rural (Le Reste)

L'entreprise HENRIO de St Gérard a déposé un devis pour la réfection du chemin rural situé à Le Reste d'une longueur de 600 m<sup>2</sup>. Le coût s'élève à 10 500 € HT.

Le conseil municipal, avec 13 voix pour, décide de prendre en charge une partie de cette réfection à hauteur de 4 000 € HT. Monsieur Guy LE CLAINCHE, concerné par ce projet, n'a pas pris part aux votes.

## 8. Fonds de concours de Pontivy communauté

Dans le cadre du dispositif d'attribution de fonds de concours aux communes membres, les demandes de financement pour l'année 2020 doivent être adressées à Pontivy Communauté au plus tard pour le 31 octobre 2019.

Monsieur le maire propose de solliciter le fonds de concours pour les projets suivants :

- Cabinet médical et aménagement des espaces publics (équipement immobilier communal)
- Voirie 2020 (voirie)
- Chapelle du Moustoir (Restauration du patrimoine)

Accord, à l'unanimité, du conseil municipal

## 9. Réaménagement de l'emprunt garanti avec BSH (pavillons du Presbytère)

L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU MORBIHAN - BRETAGNE SUD HABITAT a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts ci-dessous désignés, initialement garantis par la commune de Neulliac (le garant). Ces demandes concernent le renouvellement des vérandas de la cité du Trion et les pavillons du Presbytère.

Prêt n° 5175785

- Montant initial : 57 500,00 €
- Livret A (0,75% + (marge) 0,6 %
- Durée restante avant réaménagement : 3
- Date initiale du prêt 20/02/2017
- Taux pendant l'allongement de 10 ans : Livret A (0,75% + (marge) 0.6%
- Dernière annuité après réaménagement : 01/04/2032

Prêt n° 1228773

- Montant initial : 251 542,69 €
- Livret A (0,75% + (marge) 1,20 %
- Durée restante avant réaménagement : 8
- Date initiale du prêt 25/03/1994
- Taux pendant l'allongement de 10 ans : Livret A (0,75% + (marge) 0.6%
- Dernière annuité après réaménagement : 01/11/2037

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites Lignes du Prêt Réaménagées et s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

## 10. Décision modificative : budget lotissement jardins du bocage

Une décision modificative est nécessaire pour payer le 2ème et 3ème trimestre de l'emprunt. Montant non prévu au budget. Monsieur le Maire propose de procéder aux inscriptions budgétaires selon les modalités suivantes :

SECTION d'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Proposé	Article	Libellé	Proposé
1641	Emprunt en euros	+ 9 500 €	1641	Emprunt en euros	+ 9 500 €

Accord à l'unanimité.

#### 11. Décision modificative N° 2- budget 21200 - Commune

Monsieur le Maire propose de procéder à des ajustements budgétaires au chapitre 012 selon les modalités suivantes :

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

##### **Dépenses**

Chapitre	Article	Libellé	Proposé
012	6218	Autre personnel extérieur	+ 5 000 €
012	6411	Personnel titulaire	+ 5 000
67	6748	Autres subventions exceptionnelles	- 10 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les inscriptions budgétaires susvisées.

#### 12. Décision modificative N° 1- budget 35400 - Lotissement Park Men Braz

Monsieur le Maire propose de procéder aux inscriptions budgétaires pour financer les travaux d'aménagement du lotissement selon les modalités suivantes :

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

##### **Dépenses**

Article	Libellé	Proposé
6045	Achat d'études, prestations	+ 4 000 €
605	Achats de matériel, équipement	+ 4 000 €

##### **Recettes**

Article	Libellé	Proposé
7015	Vente de terrains	- 8 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les inscriptions budgétaires susvisées.

#### 13. DGFIP : motion de soutien pour le maintien des services publics

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

- des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- la mise en place de conseillers comptables,
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires

Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et de formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli sur la DGFIP. En particulier pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (trésoreries, SIP, SIE, etc) et seraient remplacés par une « maison France service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des finances publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

Pour notre commune cela se traduirait par la fermeture de la trésorerie de Pontivy.

La fermeture de la trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la trésorerie, du SIP, SIE, etc... seront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économique, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint...

En outre, il faut rappeler l'importance d'une trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Le conseil municipal de Neulliac demande au gouvernement et aux autorités de la DGFiP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

En conséquence, il demande que la trésorerie/SIP/SIE/etc de Pontivy soit maintenue, pérennisée et renforcée afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

#### 14. Informations et questions diverses

➤ **Aire de jeux de la Rabine** : Un arrêté municipal interdit d'utiliser les jeux devenus vétustes et dangereux, ils datent de 1999. Un sondage a été effectué auprès des riverains : 7 familles ont répondu. 4 désirent conserver un espace de loisirs pour enfants (ou petits-enfants) et 3 émettent des propositions autres. Nous remarquons également une suggestion argumentée pour un espace, certes pour enfants, mais coloré ! Jean-Claude GUIGUEN interviendra auprès de M. Menguy pour établir un projet, et nous le proposerons aux riverains.

➤ **Panneaux signalétiques** : Un projet de changement de la signalisation, des lieux-dits et villages ainsi que les directionnels, est proposé au conseil municipal.

La société SPM22 propose : 3 couleurs de support : jaune, gris et vert, Jean-Claude GUIGUEN demande au conseil de choisir la couleur, à la majorité c'est le vert qui l'emporte. Ainsi 66 panneaux seront mis en place en 2020 en supports verts et avec le logo de la commune.

Le coût pour l'ensemble : 66 panneaux, les mâts et les fourreaux, est de 6653.75€ HT.

➤ **Radars pédagogiques** : les deux radars ont été installés, au Stumo et à Penhouët maro. Une analyse des données sera présentée au prochain conseil municipal.

➤ **Patrimoine PLUi** : Environ 580 éléments du patrimoine ont été repérés, d'une part à partir des documents d'urbanisme en vigueur, et d'autre part ajoutés à la demande de chaque commune à partir de l'inventaire établi dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire.

#### Dates à retenir :

➤ **Lundi 11 novembre** : Le rassemblement aura lieu à 10 h devant la mairie suivi d'une célébration à l'église. Puis des remises de médailles au monument.

➤ **Judi 21 novembre à 19 h00** : Réunion publique : Présentation de l'aménagement des espaces publics dans le Bourg à la salle Emeraude

➤ **Mardi 10 décembre** : Conseil communautaire à Neulliac (salle Emeraude)

Fin du conseil municipal : 21h10

**VU**, par Nous, Jean-Pierre LE PONNER, Maire de NEULLIAC, pour être affiché à la porte de la mairie le 30 octobre 2019 conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 de Code des Collectivités Territoriales

A Neulliac, le 30 octobre 2019